Résolution sur la Prorogation du Mandat du Rapporteur Spécial sur les Prisons et les Conditions Carcérales en Afrique - CADHP/Res.37(XXV)99

 mai 05, 1999

**La Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples réunie en sa 25ème session ordinaire à Bujumbura, Burundi, du 26 avril au 5 mai 1999 ;**

**Rappelant** sa décision de nommer le Professeur E.V.O. Dankwa au poste de Rapporteur Spécial sur les prisons et les conditions carcérales en Afrique prise au cours de sa 20ème session ordinaire ;

**Considérant** que le mandat du Rapporteur Spécial est de deux ans renouvelable ;

**Considérant en outre** que le terme initial de deux ans du Rapporteur Spécial échoit au cours de la 24ème session ordinaire ;

**Relevant** l’importance du travail du Rapporteur Spécial en ce qui concerne notamment la recherche de solutions aux problèmes résultant de la restriction de la liberté de l’individu ;

**DECIDE DE PROROGER** le mandat du Rapporteur Spécial sur les prisons et les conditions carcérales en Afrique pour une période de deux ans, à compter du 31 Octobre 1998.